

FORMATION

Assistant Club

Introduction

Quels que soient les secteurs de pratique, l'appellation est : l'Assistant Club.

Les titulaires du Brevet Fédéral « d'Assistant club » peuvent être amenés à intervenir sur tous les publics dans tous les niveaux de pratiques et dans toutes disciplines.

Ces intervenants inscrivent leur action en cohérence avec le projet du groupe dont ils assistent le responsable.

Les modes d'intervention qu'ils développent s'inscrivent dans une logique de travail collectif pour :

- assister un responsable de groupe dans la conduite de l'activité,
- participer au fonctionnement du club,
- accompagner un groupe lors des compétitions ou des déplacements (1),
- participer à la sécurité des pratiquants du groupe lors de la conduite de l'activité.

Le titulaire du Brevet Fédéral d'Assistant club est intégré au sein d'une équipe qui met en œuvre le projet sportif du club.

S'il est mineur, son autonomie pédagogique s'exprime sous la responsabilité d'une personne majeure responsable du groupe, au travers des missions qui lui sont confiées par ledit responsable. Il n'est jamais en autonomie totale.

Il peut être autonome dans les tâches administratives qui lui sont confiées dans le cadre de directives précises.

S'il est majeur, il est autonome, sous l'autorité du président du club, dans l'accompagnement de groupes sportifs lors de déplacements à l'occasion d'un stage ou d'une compétition.

Sa responsabilité s'exerce exclusivement dans le cadre des consignes données par le responsable du groupe dont il assure la mission d'assistance. Il est garant de la sécurité des pratiquants dont il assure l'accompagnement.

Il n'assure aucune fonction de tutorat.

Profil du candidat

Pas de diplôme scolaire requis.

Bon niveau de pratique dans la discipline.

Pré-requis à l'entrée en formation

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à l'obtention du Brevet Fédéral d'assistant club.

Pour entrer en formation le stagiaire doit :

- Avoir 14 ans minimum au début de la formation,
- Être licencié à la Fédération Française de Natation,
- Être titulaire du diplôme du Sauv'nage.

A défaut de pouvoir produire ce diplôme, le candidat devra réaliser un test d'entrée en formation, comprenant l'enchaînement suivant :

- une entrée libre dans l'eau,
- un déplacement ventral sur 25 mètres,

- un déplacement dorsal de 25 mètres,
- ensuite le candidat effectuera une recherche d'objet dans une profondeur supérieure à sa taille

Dossier d'inscription du candidat

Il se compose d'une fiche d'inscription faisant apparaître :

- les coordonnées du candidat : nom, prénom, club, date de naissance, adresse, téléphone...,
- son numéro de licence et la date d'obtention de sa première licence,
- sa pratique personnelle, son niveau sportif, les tests ENF qu'il possède,
- son niveau scolaire, ses diplômes,
- ses diplômes dans le domaine de la sécurité,
- ses diplômes d'officiel FFN,
- l'avis du Président du club.
- d'une autorisation parentale pour les mineurs,
- d'une copie éventuelle du test du Sauv'nage.

Dates clés

- Dépôt des dossiers d'inscription : jusqu'au 30 septembre 2011
- Epreuves de sélection : 15 Octobre 2011
- Début de la formation en centre : 12 novembre 2011
- Fin de la formation : Décembre 2012 (sous condition fin de stage)

Le brevet fédéral d'assistant club est constitué de 3 Unités Capitalisables (UC)

- UC 1 : Etre Capable de participer au fonctionnement du club
- UC 2 : Etre Capable de participer à la conduite et à l'encadrement d'un groupe
- UC 3 : Etre Capable d'accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition

Descriptif des activités

Les activités ne sont pas hiérarchisées et sont classées en quatre grands groupes.

1.1) Il assiste un responsable de groupe dans la conduite de l'activité.

- Il recueille les informations nécessaires à l'orientation du public ;
- Il participe à l'organisation de l'accueil et de la prise en charge du groupe ;
- Il prépare le matériel et les documents nécessaires à l'intervention du responsable du groupe ;
- Il accueille le public dans le cadre de son action ;
- Il fournit la feuille de présence dûment remplie au responsable du groupe qu'il assiste ;
- Il renseigne le public sur le fonctionnement et les activités du groupe ;
- Il assiste le responsable du groupe lors de la conduite des séances.

1.2) Il participe au fonctionnement du club

- Il participe à l'accueil physique ;
- Il renseigne sur le fonctionnement du club ;
- Il inscrit son action dans le respect des règles d'éthique inhérente à la vie associative ;
- Il transmet la culture attachée à toute entité associative fédérale ;
- *Il peut être amené à recueillir les informations et documents nécessaires à l'adhésion au club et à l'établissement de la licence ;*
- *Il peut être amené à participer à l'accueil téléphonique ;*
- *Il peut être amené à participer au suivi administratif des publics licenciés.*

1.3) Il accompagne un groupe lors des compétitions ou des déplacements (1)

- Il assure la prise en charge du groupe qu'il accompagne ;
- Il règle la partie administrative liée à cette prise en charge ;
- Il prévient les risques liés à des comportements individuels ou collectifs ;
- Il assure le suivi du déplacement ;
- Il s'assure de la sécurité individuelle ou collective du groupe ;

Comité Régional de Natation LR - Maison Régionale des Sports
1039, rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

☎ : 04.67.82.16.67 et 68 - 📠 : 04.67.82.16.86 - ✉ : FEN.LANG-ROUSS@wanadoo.fr

Site : <http://languedocroussillon.ffnatation.fr>

- Il rend compte du déroulement ;
 - Il veille à l'application des règles liées au civisme et au respect d'autrui ;
 - *Il peut être amené, lors d'une compétition, à assurer le suivi du groupe dont il a la charge.*
- 1.4) Il participe à la sécurité des pratiquants du groupe lors de la conduite de l'activité
- Il participe à la prévention et à la sensibilisation des risques d'accidents ;
 - Il prend en compte les consignes de sécurité qui lui ont été données ;
 - Il intervient en cas d'incident ou d'accident ;
 - Il participe aux premiers secours ;
 - Il participe à l'extraction de l'eau d'une personne en difficulté ;
 - Il assure sa propre sécurité.

(1) : les mineurs ne peuvent assumer les activités d'accompagnement ou d'encadrement de groupe lors des déplacements sans encadrement d'un adulte au minimum.

Objectif et contenu de la formation

- Acquérir les connaissances pour assister toutes personnes certifiées quelque soit le niveau d'intervention et assurer l'encadrement des déplacements.
- Contenu de la formation hors certification Assistant Club :
 - Formation en centre : face à face pédagogique 14 heures
 - Formation en centre : pratique avec les formateurs 2 heures
 - Travail personnel individuel 5 heures
 - Stage en situation pédagogique au sein du club 30 heures
 - Accompagnement lors de déplacement 4 heures
- *Le PSC 1 étant obligatoire pour la validation finale de l'Assistant Club, sa formation est laissée à l'initiative des candidats. A savoir : le Comité régional organise une formation de PSC, date à fixer.*

Responsable de la Formation

- La Responsable Administrative est la Directrice de l'ERFAN.
- Le Responsable Technique et Pédagogique est le Conseiller Technique Sportif régional.

Organisation

L'échéancier de la formation est le suivant :

- Module 1 : le samedi 12 novembre 2011 de 9 à 12 h 30 et de 14 à 18 h 30 au siège
- Module 2 : le samedi 26 novembre de 9 à 13 heures à Sète Biascamano
- Pratique et Evaluation : le samedi 26 novembre 2011 de 14 à 18 heures à Sète Fonquerne

Capacité d'accueil est de : 10 à 20 places, possibilité de décentralisation départementalisée.

Coût de la formation

30 € frais d'inscription.

350 € frais pédagogique et évaluation, PSC1 inclus.

(Les nageurs licenciés en Languedoc-Roussillon depuis plus trois ans, ainsi que les athlètes de Haut niveau inscrits sur les listes ministérielles licenciés en Languedoc-Roussillon depuis plus de 2 ans, bénéficieront d'une remise de 150.00€).